



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

**OBJET :**

N° 4798

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Circulation et stationnement  
Baptême de l'Hôpital  
Jeudi 12 juillet 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n° 2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT que la Ville de REMIREMONT organise un pot de l'amitié à l'issue du baptême de l'Hôpital, le jeudi 12 juillet 2018, Places de l'Abbaye et Henri Utard ;

CONSIDERANT qu'à ces occasions, des mesures s'imposent pour faciliter la circulation, éviter les encombrements et les accidents, en raison de l'affluence à prévoir ;

ARRETONS

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits le jeudi 12 juillet 2018 de 16 h 00 à 21 h 00 :

- Place de l'Abbaye,
- Place Henri Utard, sans sa partie comprise entre la Place de l'Abbaye et la Place Kennedy.

Article 2. - Les véhicules en stationnement irrégulier seront déplacés, exclusivement sur intervention des Services de Police, vers un autre lieu de stationnement non gênant, par un garagiste spécialement commis à cet effet.

Article 3. - Pendant la durée de ces interdictions, les véhicules devront emprunter les voies adjacentes et leurs conducteurs se conformer, à cet effet, aux injonctions et indications qui leur seront données par les Agents du Service d'Ordre.

Article 4. - Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de Police et de Secours, susceptibles d'intervenir en tout lieux à tout moment.

Article 5. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police.

Article 6. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,

Jean-Charles FOUCHER

A REMIREMONT, le 09 juillet 2018

Le Maire,

./ . Jean HINGRAY

Acte rendu exécutoire après publication  
le 09 juillet 2018

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint,

Jean-Charles FOUCHER

Diffusion :

- Police Nationale
- Police Municipale
- Centre de Secours
- Centre Hospitalier - SMUR
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Responsable des ateliers
- Dossier Mairie